



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE HALTE REPOS POUR CYCLES

MAPA 2026-02

Date et heure limites de réception des offres :

MARDI 17 NOVEMBRE 2026 A 12:00

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 – Visite sur site.....	4
2.5 - Développement durable.....	4
3 - Les intervenants.....	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre	4
3.2 - Contrôle technique.....	4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Présentation des variantes.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
8 - Examen des candidatures et des offres	8
8.1 - Sélection des candidatures.....	8
8.2 - Attribution des marchés.....	8
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	9
9 - Renseignements complémentaires.....	9
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
9.2 - Procédures de recours.....	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux d'aménagement d'une halte repos pour cycles.

Les travaux ont pour objet l'aménagement d'un espace dédié aux cyclistes qui notamment empruntent la scandinavie, Le projet se situe au croisement de la rue des Cerisiers et de la Sente Saint Lambert, point stratégique pour la réalisation d'une halte repos.

L'objectif est de réaliser un espace réservé aux cycles, composé d'un point de repos et de pique-nique, une zone de stationnement des vélos pour accéder à la gare, des bornes de recharge électrique.

Lieu d'exécution : Rue des Cerisiers 77290 Compans

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots:

- Lot n°1 Voirie-réseaux divers
- Lot n°2 Espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45111291-4	Travaux d'aménagement paysager du terrain

Lot(s)	Code principal	Description
1	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
1	45112200-7	Travaux de décapage de terre
1	45112500-0	Travaux de terrassement
2	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Pour le lot n°2 Espaces verts, les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour les végétaux, notamment pour privilégier des plantes économes en eau, résistantes aux épisodes de forte chaleur, des arbres fruitiers, des plantes grimpantes à fruits.

2.4 – Visite sur site

La visite n'est pas obligatoire et n'est pas organisée par le pouvoir adjudicateur. Le site étant accessible, chaque candidat a la possibilité, s'il le souhaite, de se rendre sur place.

La visite sur site étant préconisée, le titulaire du marché ne saurait, après notification, émettre des réclamations pour des sujétions, si celles-ci ont pour origine une mauvaise appréhension des prestations.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet Greuzat.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Une coordination sécurité et protection de la santé sera désignée ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le présent marché prendra effet à compter de la date de notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra le préciser dans son offre sans toutefois dépasser le délai plafond de quatre mois pour l'exécution des deux lots.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 25 novembre 2026

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, comprenant la période de préparation.

Le calendrier détaillé d'exécution est établi par le maître d'œuvre après consultation du titulaire, dans le cadre du calendrier prévisionnel d'exécution.

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG, il est fixé une période de préparation, comprise dans le délai d'exécution du marché, d'une durée de deux semaines.

Le titulaire devra produire à l'appui de son offre un planning détaillé d'exécution des travaux et s'engage sur les délais prévus dans ce planning.

Ces délais comprennent obligatoirement l'approvisionnement du chantier en matériels et matériaux et la préparation ainsi que l'évacuation et le nettoyage du site.

Tous les délais d'exécution du présent marché sont calendaires.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Fiches techniques (6)
- Guide de signalisation scandibérique
- Plan pro
- Imprimés DC1 et DC2

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante: **<http://www.marches-publics.info>**.

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) joints au dossier de consultation. Ils peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- **Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique :**

- Liste de références de chantiers réalisés.
- Présentation des moyens de l'entreprise en personnel et en matériel.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement du lot concerné- document joint à compléter, à dater et signer selon la possibilité ouverte mais non obligatoire au stade du dépôt du pli.
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire du lot concerné, établi en utilisant obligatoirement le cadre joint au dossier de consultation et intégralement complété, à dater et signer selon la possibilité ouverte mais non obligatoire au stade du dépôt du pli.
- **Pour le lot n°2 Espaces verts**, le candidat peut proposer des variantes concernant les végétaux indiqués dans le cadre de décomposition du prix global forfaitaire.
- Un planning complet prévisionnel du chantier pour le lot concerné
- **Un mémoire technique de 5 pages maximum** présentant notamment :
 - les moyens humains, leurs qualifications
 - les délais de commandes des matériels et matériaux
 - l'installation, le stockage, les déviations

- les phases, les contrôles, les procédures d'exécution
- Une note environnementale de 2 pages maximum, concernant les mesures prises pour assurer la propreté du chantier, pour protéger les arbres, végétaux, aux abords du chantier
- Les fiches techniques des matériaux, mobiliers, panneaux, structures métalliques
- Pour le **lot n°2 Espaces verts**, le candidat remettra un document présentant visuellement son projet afin d'apprécier la qualité esthétique, l'intégration à l'environnement existant.
- Le cas échéant le tableau donnant la répartition des travaux entre les membres du groupement, sous-traitance déclarée ou envisagée.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Pour le **lot n°2 Espaces verts** les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à ce que les variantes portent uniquement sur les éléments indiqués précédemment.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par **voie électronique** est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt avant l'heure limite.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. Seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CES CRITERES S'APPLIQUENT POUR LE LOT N°1 VRD

Critères	Pondération
1-Prix des travaux	50%
2-Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique et des fiches techniques	30%
3- Délai d'exécution	10%
4- Qualité environnementale appréciée à partir de la note environnementale	10%

CES CRITERES S'APPLIQUENT POUR LE LOT N°2 ESPACES VERTS

Critères	Pondération
1-Prix des travaux	45%
2-Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique et des fiches techniques	25%
3- Caractère esthétique apprécié à partir du document présentant visuellement le projet	25%
4- Délai d'exécution	5%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 9 jours calendaires avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Tribunal Administratif de Melun
43 rue du Général De Gaulle
Case Postale 8630
77008 MELUN CEDEX
Tél : 01 60 56 66 30
Télécopie : 01 60 56 66 10
Télécopie: 01 64 09 05 39 (greffe des urgences)
Télécopie : 01 60 56 66 50 (greffe des référés)